

CAP EMPLOYÉ DE VENTE SPÉCIALISÉ

Option A : Produits Alimentaires

Option B : Produits
d'Équipement courant



**MANAGEMENT
COMMERCE
SERVICES**

LE MÉTIER

Le titulaire du CAP Employé de Vente Spécialisé accueille et informe le client. Il présente les caractéristiques techniques et commerciales des produits, conseille le client et conclut la vente. Il propose des services d'accompagnement de la vente et contribue à la fidélisation de la clientèle. Il participe à la réception, préparation et mise en valeur des produits.

CONDITIONS D'ACCÈS

De 15* à 25 ans ou plus**

ALTERNANCE

Sur 2 ans (26 semaines en entreprise
et 14 semaines au Campus par an)

PERSPECTIVES D'EMPLOI

- Vendeur en magasin
- Conseiller de vente
- Conseiller commercial
- Employé de libre service (...)

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Option A : Produits Alimentaires

- Réception des produits et mise en état de conservation
- Suivi marchand de produits alimentaires

Option B : Produits d'équipement courant

- Réception de produits et tenue du stock
- Suivi d'assortiments

* et ** voir au verso

Campus des Métiers et de l'Artisanat

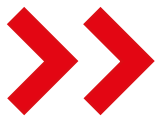
Pôle d'activités Cugnot - 5-7, rue Joseph Cugnot - 37300 Joué-lès-Tours

campus37@cm-tours.fr

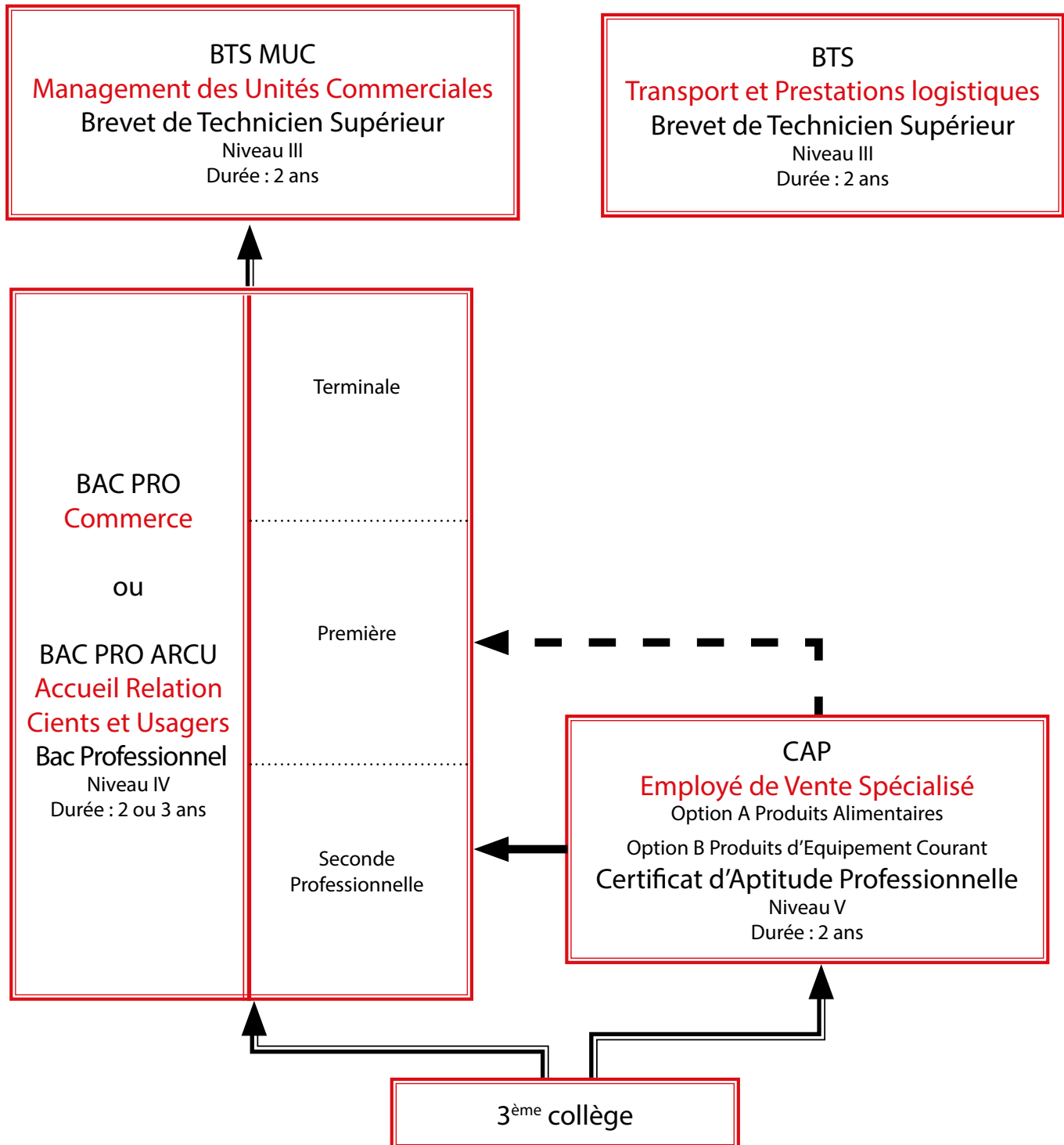
www.campusdesmetiers37.fr

Tél. : 02 47 78 47 00





MANAGEMENT, COMMERCE SERVICES ET LOGISTIQUE



* Les jeunes de moins de 15 ans ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire (fin de 3^e) comme stagiaire de la formation professionnelle, sous statut scolaire, dans un lycée professionnel ou dans un centre de formation d'apprentis et peuvent entrer en apprentissage dès lors qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans et un jour.

** Depuis la loi du 8 août 2016, l'apprentissage est ouvert jusqu'à l'âge de 30 ans. Projet ouvert à quelques régions, dont la région Centre-Val de Loire.



L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire
avec le Fonds Social Européen

